

COMPTE RENDU REUNION C.C.A.S DU 7 MAI 2014

Personnes présentes :

- Anne NOVEL
- Jérôme MORALI
- Pascale CASTANIER
- Marie-Christine CALAIS
- Hélène GOUDIN
- Isabelle BOISSON
- Patrick VALETTE
- Françoise CANEIRO
- Marie VIGUIER
- Jean-Philippe LOURDAIS
- Laurette SERRA
- Christine FABRE
- Emmanuel TEISSERENC
- Bernard BRUN

Personnes absentes :

- Fabienne FESQUET (excusée)
- Franck ANDRIEU (excusé)
- Philippe PINTARD

Ouverture de séance par Monsieur Le Maire, Jérôme MORALI, qui présente les membres du CCAS composés des élus suivants :

- Anne NOVEL
- Pascale CASTANIER
- Hélène GOUDIN
- Emmanuel TEISSERENC
- Franck ANDRIEU
- Marie-Christine CALAIS
- Isabelle BOISSON
- Fabienne FESQUET

Tous ces élus sont inscrits dans la Commission Sociale ;

Il présente aussi les 8 membres désignés par lui-même, à savoir :

- Laurette SERRA
- Christine FABRE
- Marie VIGUIER
- Françoise CANEIRO

- Jean-Philippe LOURDAIS
- Marc GENOT
- Patrick VALETTE
- Philippe PINTARD

PRESENTATION DU C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) :

Principalement 2 domaines d'action :

- Aide sociale légale (information, transmission de dossiers RSA, CMU...) en liaison directe avec les établissements publics ;
- Aide sociale facultative et Action Sociale : aide ponctuelle et d'urgence, avec application de la politique des élus locaux ;

A ce jour, nous avons reçu les demandes d'aide suivantes :

- Une demande d'aide des Resto du cœur de Montpellier
- Une demande d'aide de la Croix Rouge du Vigan

Ces demandes ont été abordées lors de la précédente Commission Sociale. Il est rappelé par Mr Le Maire que seul le CCAS vote les attributions d'aide, la Commission Sociale ne donnant qu'un avis sur les demandes reçues.

Il est signalé que la Commission Sociale a préparé la rédaction d'un courrier qui sera adressé aux principaux acteurs médicaux-sociaux dans et autour de la commune afin de les rencontrer et de les sensibiliser sur nos intentions et nos actions.

Après recherche, les Restaurants du Cœur sont présents sur la commune du Vigan. Hélène G va se renseigner pour savoir si les Suménois s'approvisionnent sur le Vigan. Dans ce cas il s'avèrerait plus judicieux d'attribuer une somme aux Resto du cœur du secteur.

Avant de fixer les montants d'aide, le CCAS votera une répartition du budget à allouer aux associations et aux aides privées. Une charte va être également discutée pour cadrer les actions à venir.

Budget :

Le budget de fonctionnement pour 2014 s'élevait à 6.437 euros au 1/01/2014.

Recettes : budget alloué par la commune, dons privés, excédents de l'année précédente ;

Dépenses : budget chauffage, bon d'alimentation, fourniture de petits équipements, cérémonies, secours d'urgence (595.20 euros dépensés depuis janvier 2014 + 100 euros votés pour l'Agantic mais pas encore attribués = 695,20 euros)

Budget disponible à ce jour : 5741.80 euros.

Pour information, Mr BRUN informe que les dépenses en 2013 ont été de 3.257 euros.

Anne N. rappelle que le budget sera augmenté en fin d'année du montant des indemnités du mois de décembre de tous les élus qui se sont engagés à faire un don au C.C.A.S. (soit environ 3.000 euros).

G.U.C. : GUICHET UNIQUE COMMUNAL

Rappel des principales fonctions des instances sociales :

Le GUC est un outil du C.C.A.S. Il devrait voir le jour début 2015. Il représente la mise en place concrète de la politique sociale des élus. Il est un lieu d'accueil regroupant les différents services et aides des habitants.

Le CCAS est le Cadre administratif et légal du GUC, il validera le fonctionnement et les décisions PAR LE VOTE. Il tranchera sur les demandes d'aide ponctuelles.

Quant à la commission sociale, elle propose un ordre du jour de délibération au Conseil Municipal et convoque l'assemblée participative sur certains sujets. Elle prépare aussi les dossiers et travaux en amont sur un projet ou une question.

Le but de la mise en place du GUC est de développer les valeurs de solidarité et citoyenneté dans le village.

QUESTIONS DIVERSES :

- Visites de printemps aux personnes isolées : quand ? les visites seront maintenues, le sujet sera abordé lundi en commission sociale.
- Confidentialité à respecter dans le réseau des bénévoles et la mise en place du GUC.

REUNIONS :

PROCHAINE REUNION de la COMMISSION SOCIALE (avec participation des membres du CCAS si souhaité) : **Lundi 12 Mai à 20h30.**

Les membres du C.C.A.S. seront conviés aux réunions de la commissions sociale 1 fois sur 2.

PROCHAINES REUNIONS C.C.A.S. :

Mercredi 9 juillet à 18h30

Mercredi 3 septembre à 18h30

Mercredi 5 novembre à 18h30